ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS • MARSEILLE • VICHY

Livret d'accueil du stagiaire

CQP ASSISTANT MÉDICAL – RNCP 40913

ISRP – Service Formation Continue

Promotion 2026 - 2027

Version : octobre 2026



Bienvenue dans votre parcours

Le Service Formation Continue de l'ISRP est heureux de vous accueillir dans votre parcours de préparation au **CQP Assistant Médical – RNCP 40913**.

Ce parcours vous prépare à un métier au cœur du fonctionnement du cabinet médical et du parcours de santé du patient. Vous y développerez les compétences de l'assistant médical et construirez, pas à pas, votre posture professionnelle.



APPRENDRE

Acquérir les connaissances et les compétences indispensables à votre futur métier.



PRATIQUER

Mettre en application vos acquis dans des situations professionnelles concrètes.



PROGRESSER

Développer votre autonomie et votre professionnalisme grâce à un accompagnement pédagogique.

Votre objectif : acquérir les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier et obtenir, à l'issue de votre parcours, le CQP Assistant Médical.

SOMMAIRE

Votre livret en quatre chapitres

01 L'ISRP p. 4

Une histoire au service de la santé 5
Nos valeurs 6
Un groupe de 7 entités 7
Lieux de formation 8
L'équipe qui vous accompagne 9
Outils et ressources 10

02 Le métier d'assistant médical p. 11

Un métier au service du patient et du praticien 12
Accompagner, organiser et sécuriser 13

03 Votre formation p. 14

Pourquoi suivre cette formation ? 15
Votre parcours en un coup d'œil 16
Comment accéder à la formation ? 17
Dispenses possibles 18
Comment se déroule votre formation ? 19
Le programme 20
L'AFGSU : se former aux gestes d'urgence 21
Les temps forts du parcours 22
Planning détaillé 23
Comment allez-vous être évalué(e) ? 24
Comment obtenir votre CQP ? 25
Absence justifiée et résultats 26
Le rattrapage 27
Le redoublement 28
Le livret du stagiaire : votre outil de suivi 29

04 Vie de groupe p. 30

Vos droits et vos engagements 31
Retards et absences 32
Accessibilité et handicap 33
Qualité et amélioration continue 34
5 conseils pour réussir 35
Vos contacts 36

Les numéros renvoient aux pages du livret.

ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS•MARSEILLE•VICHY

01

L'ISRP

- Une histoire au service de la santé et nos valeurs
- Un groupe de 7 entités et nos lieux de formation
- L'équipe qui vous accompagne
- Outils et ressources



Une histoire au service de la santé



Fondé à Paris en 1967 par Giselle Soubiran, l'ISRP est un établissement de référence dans le domaine de la psychomotricité et de la formation aux métiers de la santé. Il accompagne depuis l'origine le développement de la profession de psychomotricien et l'évolution des pratiques de santé.

Notre ambition

Offrir aux professionnels un environnement pour développer leurs compétences, actualiser leurs connaissances, renforcer leur posture professionnelle, favoriser leur employabilité et s'inscrire dans l'apprentissage tout au long de la vie.

Nos valeurs

EXCELLENCE

Un cadre de formation exigeant et professionnalisant, au service de votre réussite.

INNOVATION

Savoir s'adapter à un environnement de santé en évolution : outils numériques, télémédecine, nouveaux parcours patients et nouvelles pratiques professionnelles.

PROXIMITÉ

Une école à taille humaine, attentive à l'accompagnement individualisé : écoute, disponibilité des équipes, suivi des apprenants, accompagnement pédagogique et prise en compte des besoins de chacun.

Un groupe de 7 entités

ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS•MARSEILLE•VICHY

Institut Supérieur de Rééducation Psychomotrice

Votre école

IFAMS
Institut de Formation aux Métiers de la Santé

IFMKEF
Institut de formation en Masso-kinésithérapie

ELIODE

Guideo

Armonia

ALIP
Alliance Linguistique et Interculturelle de Paris

Lieux de formation

Des lieux au plus près des stagiaires. Chaque lieu possède ses spécificités, tout en partageant les mêmes valeurs et la même ambition pédagogique de l'ISRP.



Paris

25 rue Ginoux
75015 Paris



Poitiers

58 bd du Grand Cerf
86000 Poitiers



Marseille

270 bd Sainte-Marguerite
13274 Marseille



Vichy

20 rue Fleury
03200 Vichy



Centrale de renseignements et d'inscriptions (Paris)
01 88 40 60 80 · assistantmedical@isrp.fr · du lundi au vendredi, 9 h – 13 h et 14 h – 17 h

L'équipe qui vous accompagne

Votre parcours est notre priorité ! Votre réussite repose sur votre engagement, mais aussi sur la qualité de l'accompagnement : plusieurs interlocuteurs vous soutiennent tout au long de votre parcours.



Toute l'équipe est basée à Paris.
Pour toute question, contactez par e-mail ou sur Teams l'interlocuteur concerné (voir « Vos contacts », p. 36).

Outils et ressources

Des conditions de formation adaptées à votre parcours

- Des salles de cours équipées
- Des salles de TD reproduisant un cabinet médical
- Du matériel informatique pour les modules en distanciel
- Les outils et dispositifs médicaux nécessaires aux travaux pratiques

Les outils numériques

Tout au long de votre parcours, différents outils sont mobilisés pour faciliter :

- les enseignements à distance
- la communication avec l'équipe
- le partage de ressources
- l'accès aux informations sur votre formation
- l'accompagnement pédagogique

ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS•MARSEILLE•VICHY

02

Le métier d’assistant médical

- Un métier au service du patient et du praticien
- Accompagner, organiser et sécuriser



Un métier au service du patient et du praticien

L'assistant médical joue un rôle essentiel au sein de l'équipe de soins. Il intervient à l'interface entre :



Son rôle

Faciliter le parcours du patient, fluidifier l'organisation des consultations et accompagner le praticien, dans le respect de son champ de compétences.

Où exercer ?

Auprès de médecins généralistes ou spécialistes, en cabinet libéral ou en centre de santé pluridisciplinaire, auprès de praticiens conventionnés.

Accompagner, organiser et sécuriser

Tout au long de votre parcours, vous développerez une posture professionnelle fondée sur :

- L'écoute
- La bienveillance
- La discrétion
- La rigueur
- Le respect du patient
- Le sens du service
- Le professionnalisme



Une attention particulière est portée à l'accueil et à l'accompagnement des publics vulnérables, des enfants et des personnes nécessitant une communication ou une prise en charge adaptée.

ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS•MARSEILLE•VICHY

03

Votre formation

- Pourquoi suivre cette formation ?
- Parcours, accès et déroulement
- Programme, AFGSU et planning
- Évaluations et certification
- Le livret du stagiaire



Pourquoi suivre cette formation ?

Le CQP Assistant Médical répond aux besoins des médecins libéraux, généralistes comme spécialistes, qui souhaitent être accompagnés par des professionnels qualifiés dans la préparation et le déroulement des consultations. L'évolution des pratiques médicales et des politiques de santé fait émerger de nouvelles missions autour de :



Le suivi du parcours de santé



La prévention



La télémédecine



La coordination des soins

À retenir : la certification forme des assistants médicaux capables d'accompagner efficacement les médecins, de faciliter l'accès aux soins, d'alléger certaines tâches administratives et de contribuer à une prise en charge plus fluide des patients.

Votre parcours en un coup d'œil

01 — 02 — 03 — 04 — 05

RENTRÉE

Découverte de l'ISRP, de l'équipe, de votre parcours et de votre environnement de formation.

FORMATION

Acquisition des connaissances et des compétences liées aux quatre blocs.

MISE EN PRATIQUE

Transfert des compétences dans votre environnement professionnel.

ÉVALUATIONS

Validation progressive des compétences à travers différentes modalités d'évaluation.

CERTIFICATION

Validation des quatre blocs permettant l'obtention du CQP Assistant Médical.

Comment accéder à la formation ?

Voie d'accès

Formation continue : prise en charge possible par l'OPCO EP ou l'employeur, sous réserve de l'éligibilité du projet et de l'accord de l'organisme financeur.

Les dispenses

Selon votre parcours, votre expérience et vos certifications, des dispenses ou équivalences sont possibles. Chaque situation est étudiée individuellement lors de l'admission (voir page suivante).

Les prérequis

L'accès est notamment ouvert aux personnes :

- titulaires d'un niveau 4 ou du baccalauréat, y compris demandeurs d'emploi sans expérience préalable en santé
- titulaires d'une certification de secrétaire médicale ou, à défaut, justifiant d'au moins un an d'expérience en tant que secrétaire médicale
- titulaires du titre ou diplôme d'assistant dentaire

Dispenses possibles

Compétence	Dispenses possibles	Heures dispensées
Bloc 2 – A2.1 : Gestion et suivi des dossiers patients	Certification en secrétariat médical (RNCP ou RS, dont le titre de secrétaire technique option entreprise de santé de l'UNAPL) ***et / ou*** Secrétaire médicale possédant 2 ans d'expérience dans le métier	**42 h**
Bloc 2 – A2.3 : Accueil patient et accompagnement particulier spécifique	Certification en secrétariat médical (RNCP ou RS, dont le titre de secrétaire technique option entreprise de santé de l'UNAPL) + 1 an d'expérience dans le métier ***et / ou*** Titre d'assistant dentaire / CQP aide dentaire + 1 an d'expérience dans le métier	**21 h**
Bloc 3 – A3.1 : Gestion des opérations de désinfection, de stérilisation, de tri des déchets	Titre d'assistant dentaire / CQP aide dentaire	**14 h**
Bloc 4 – A4.4 : Mise en œuvre des gestes de premiers secours	Titulaire de l'AFGSU niveau 1	**14 h**
Bloc 4 – A4.5 : Gestion des stocks en matériel médical et produits pharmaceutiques	Titre d'assistant dentaire / CQP aide dentaire	**7 h**

Comment se déroule votre formation ?

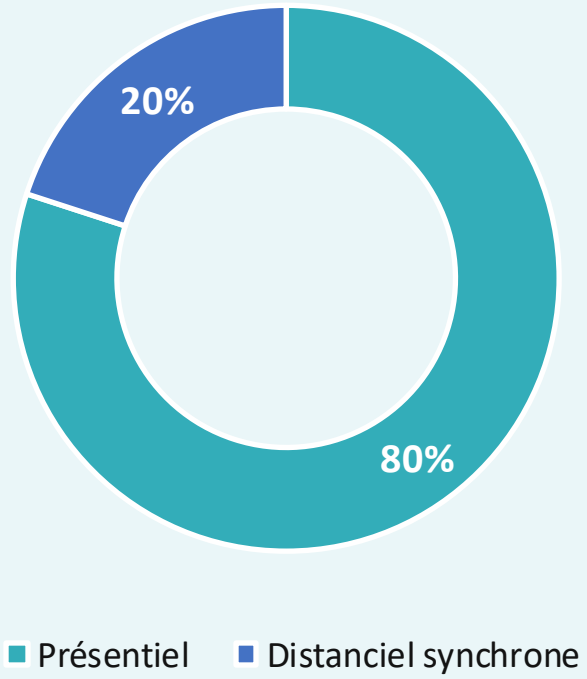
Une formation en alternance

Entre l'organisme de formation et le lieu de travail, pour mettre en pratique les compétences acquises tout au long du parcours.

Votre tuteur

Le tuteur doit obligatoirement être un médecin.

Des modalités pédagogiques variées



- Durée totale de la formation 279 heures dont 15 heures d'évaluation
- En présentiel : 80 % de la durée totale de formation
- En distanciel synchrone : 20 % de la durée totale
- Avec des matériels et équipements pédagogiques adaptés

Le programme

1 BLOC 1 – Suivi du parcours de santé du patient

- Information des patients sur les examens et les soins réalisés par le praticien.
- Assistance des patients dans leur parcours de soins.
- Suivi de l'état vaccinal et des dépistages.
- Information des patients en matière de prévention santé.

2 BLOC 2 – Prise en charge administrative du patient

- Gestion et suivi des dossiers patients.
- Participation à la mise en place de la télémédecine.
- Accueil patient et accompagnement particulier spécifique.

3 BLOC 3 – Gestion du risque contaminant et des procédures de sécurité sanitaire

- Gestion des opérations de désinfection, de stérilisation et de tri des déchets.
- Mise en œuvre des procédures d'identitovigilance et de pharmacovigilance.

4 BLOC 4 – Assistance opérationnelle au praticien

- Préparation et installation des patients.
- Assistance du praticien à la préparation des soins et à la réalisation des gestes techniques.
- Réalisation de tests de dépistage standardisés.
- Mise en œuvre des gestes de premiers secours.
- Gestion des stocks en matériel médical et produits pharmaceutiques

Programme complet de la formation sur le site de France compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40913

L'AFGSU : se former aux gestes d'urgence

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

Le référentiel prévoit que l'AFGSU de niveau 1 est requise pour les assistants médicaux. Elle est délivrée dans le cadre de la formation et vous permet de réagir face à une situation d'urgence, conformément aux protocoles et au cadre réglementaire applicable.

Vous apprendrez notamment à :

- identifier une situation d'urgence
- alerter les secours de manière adaptée
- réaliser les premiers gestes de soins et de secours
- agir efficacement en équipe dans l'attente d'une prise en charge adaptée

Objectif : savoir identifier une urgence médicale et la prendre en charge, seul(e) ou en équipe, dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.

Les temps forts du parcours

3 — 4 — 1 — 2 →

BLOC 3

Septembre

- Rentrée et démarrage du bloc
- Évaluations

BLOC 4

Octobre - décembre

- Rentrée et démarrage du bloc
- Évaluations

BLOC 1

Janvier – mars

- Rentrée et démarrage du bloc
- Évaluations

BLOC 2

Mai – juin

- Rentrée et démarrage du bloc
- Évaluations

Certification à l'issue de la validation des 4 blocs

Planning détaillé

4 Bloc 4
29/10 → 04/12/2026

Préparation et installation des patients
29/10 · 30/10

Assistance du praticien : soins et gestes techniques
05/11 · 06/11 · 12/11

Tests de dépistage standardisés
13/11 · 19/11

Gestion des stocks
20/11

Premiers secours
26/11 · 27/11

Évaluations
03/12 · 04/12

(Correspondance avec le référentiel : A4.1, A4.2, A4.3, A4.4 et A4.5)

1 Bloc 1
14/01 → 26/03/2027

Information sur les examens et soins
14/01* · 15/01* · 05/02 · 11/03

Suivi vaccinal et dépistages
21/01* · 22/01

Prévention santé
28/01 · 29/01 · 04/02

Assistance dans le parcours de soins
12/03 · 18/03 · 19/03

Évaluations
25/03 · 26/03

(Correspondance avec le référentiel : A1.1, A1.2, A1.3 et A1.4)

2 Bloc 2
13/05 → 25/06/2027

Gestion et suivi des dossiers patients
13/05 · 14/05 · 20/05* · 21/05* · 10/06* · 11/06*

Accueil et accompagnement particulier
28/05 · 03/06 · 04/06

Télémédecine
17/06* · 18/06*

Évaluations
24/06 · 25/06

(Correspondance avec le référentiel : A2.1, A2.2 et A2.3)

3 Bloc 3
09/09 → 24/09/2027

Désinfection, stérilisation, tri des déchets
09/09 · 10/09

Identitovigilance et pharmacovigilance
16/09* · 17/09* · 23/09

Évaluations
24/09

(Correspondance avec le référentiel : A3.1 et A3.2)

** Cours distanciel*

Comment allez-vous être évalué(e) ?

L'évaluation est directement liée aux compétences attendues dans le référentiel. Selon les blocs, elle peut prendre les formes suivantes :

15 h d'évaluation

QCM / QROC

Évaluation des connaissances et de la capacité à mobiliser les notions essentielles.

Mises en situation professionnelles

Vous êtes placé(e) dans une situation proche de celles rencontrées en cabinet médical.

Études de cas pratiques

Vous analysez une situation professionnelle et proposez une réponse adaptée.

Dossier d'analyse

Vous démontrez votre capacité à mobiliser les compétences attendues.

Entretien oral

Vous présentez et argumentez votre analyse.

Conseil : ne préparez pas uniquement les épreuves, préparez-vous surtout à mobiliser vos compétences dans des situations professionnelles concrètes.

Comment obtenir votre CQP ?

Le CQP Assistant Médical

- Certification professionnelle de niveau 4, reconnue par l'État
- Enregistrée au RNCP sous le n° 40913 – NSF 331 (Santé)
- Branche du Personnel des Cabinets Médicaux (CCN 3168)
- Certificateur : l'ACQPCM, désignée par la CPNEFP de la branche

Pour obtenir le CQP, vous devez valider les 4 blocs de compétences

1. Le jury paritaire de certification déclare chaque bloc acquis ou non, au regard des résultats aux épreuves transmis par l'organisme de formation et, le cas échéant, de l'appréciation du tuteur.

2. Une épreuve est acquise si 100 % des compétences visées sont maîtrisées.

3. Les compétences d'une épreuve sont maîtrisées si 100 % des critères d'évaluation sont satisfaits.

Absence justifiée et résultats

Épreuves de remplacement

- Elles sont réservées aux stagiaires empêchés de passer une ou plusieurs épreuves de la session ordinaire, avec justificatif valable (ex. : arrêt maladie). L'absence est consignée au procès-verbal et le justificatif conservé.
- L'organisme habilité convoque le stagiaire à une épreuve de remplacement pour chaque épreuve manquée, dans les mêmes conditions que l'épreuve initiale et avant le jury de certification.
- Si cela est impossible avant le jury (ex. : arrêt trop long), le stagiaire n'est pas présenté au jury prévu : il passe les épreuves concernées lors d'une session ordinaire ultérieure. Le volume d'évaluation reste inchangé : 15 heures.

Communication des résultats

- Les résultats sont communiqués officiellement après la délibération de la Commission de certification de la CPNEFP, une fois les 4 blocs suivis.
- Aucun résultat ne peut être communiqué avant cette délibération.
- Les parchemins et attestations sont remis en main propre contre décharge, ou envoyés en recommandé avec AR.

Le rattrapage

Le rattrapage est possible, sur décision du jury, pour les stagiaires ayant validé 3 des 4 blocs et remplissant les conditions du bloc non validé :

Bloc non validé	Conditions d'accès
BC1	BC2, BC3 et BC4 validés + 2 épreuves sur 4 validées au BC1 + au moins 80 % des critères satisfaits sur chacune des 2 épreuves non validées
BC2	BC1, BC3 et BC4 validés + 1 épreuve sur 3 validée au BC2 + au moins 80 % des critères satisfaits sur chacune des 2 épreuves non validées
BC3	BC1, BC2 et BC4 validés + 1 épreuve sur 2 validée au BC3 + au moins 80 % des critères satisfaits sur l'épreuve non validée
BC4	BC1, BC2 et BC3 validés + 2 épreuves sur 4 validées au BC4 + au moins 80 % des critères satisfaits sur chacune des 2 épreuves non validées

À retenir

- Pour les BC1, BC2 et BC4, vous choisissez l'épreuve à repasser ; pour le BC3, vous repassez l'unique épreuve non validée.
- Aucune formation complémentaire avant le rattrapage ; réinscription sans délai.
- Rattrapage organisé dans les 12 mois après le jury initial, dans les mêmes conditions.
- En cas d'échec : redoublement.

Le redoublement

Qui est concerné ?

- Sur décision souveraine du jury : validation de 1 à 3 blocs ou d'aucun bloc, sans accès au rattrapage
- Ou nouvel échec lors du rattrapage

Comment ça se passe ?

- Vous suivez à nouveau les modules des blocs non validés dans un organisme habilité (le vôtre ou un autre du réseau)
- Vous êtes réinscrit(e) et repassez toutes les épreuves de ces blocs lors d'une session ordinaire ultérieure

Ce que vous conservez

- Les blocs acquis sont conservés à vie et figurent dans votre dossier
- Validation des 4 blocs : la CPNEFP délivre le CQP
- Validation partielle : elle établit une attestation des blocs acquis

Le livret du stagiaire : votre outil de suivi

Un outil essentiel

Le livret du stagiaire (distinct de ce livret d'accueil) fait le lien entre les temps de formation en centre et ceux réalisés sur votre lieu de travail. Il est pris en compte par le jury lors de la délivrance du CQP : tenez-le à jour avec soin.

Il vous permet de :

- suivre et mesurer votre progression
- analyser votre pratique et identifier vos acquis
- préparer les évaluations des 4 blocs et faire des bilans réguliers avec votre formateur référent
- formaliser votre parcours et les évaluations réalisées

Qui le complète ?

Le stagiaire : son parcours et ses activités

Le tuteur : son avis sur vos compétences

L'ISRP : bilans et évaluations des blocs

Les bons réflexes

- l'avoir toujours avec vous
- le renseigner régulièrement
- le partager avec votre tuteur

ISRP
LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ
PARIS•MARSEILLE•VICHY

04

Vie de groupe

- Vos droits et vos engagements
- Retards et absences
- Accessibilité et handicap
- Qualité, conseils et contacts



Vos droits et vos engagements

Ce que l'ISRP s'engage à vous apporter

- Un cadre pédagogique structuré
- Des informations sur votre parcours
- Un accompagnement pédagogique
- Un suivi de votre progression
- Des modalités d'évaluation clairement présentées
- Un accompagnement adapté lorsque c'est nécessaire

Ce que nous attendons de vous

- Être assidu(e) et respecter les horaires
- Participer activement et réaliser les travaux demandés
- Respecter la confidentialité
- Respecter les formateurs, les autres stagiaires, les locaux et les équipements
- Adopter une attitude professionnelle

Retards et absences

La ponctualité et l'assiduité contribuent à la qualité des apprentissages, au respect du groupe et au bon fonctionnement des sessions.

En cas de retard

Prenez toutes les dispositions pour être présent(e) à l'heure.

En cas de retard exceptionnel, prévenez votre interlocuteur à l'ISRP dans les meilleurs délais et respectez les consignes données à votre arrivée.

Les retards sont enregistrés et peuvent faire l'objet d'un suivi s'ils sont répétés ou injustifiés.

En cas d'absence

Signalez toute absence à l'ISRP dans les meilleurs délais.

Si elle est justifiée, transmettez un justificatif sous 48 heures.

Si elle est prévisible, informez votre interlocuteur dès que possible pour organiser votre parcours et, si besoin, un rattrapage.

Pourquoi c'est important

Absences et retards peuvent avoir des conséquences sur votre progression, la validation de certaines compétences ou activités pédagogiques et la présentation aux épreuves de certification.

En cas d'absences répétées ou injustifiées, l'ISRP pourra vous proposer un entretien pour faire le point.

Au-delà de 20 % d'absence par bloc, le stagiaire ne pourra pas être présenté au jury de certification.

Accessibilité et handicap

À l'ISRP, nous sommes attachés à l'égalité des chances et à l'inclusion de chacun : les personnes en situation de handicap doivent pouvoir suivre leur formation dans un environnement accessible, bienveillant et adapté à leurs besoins.

ACCESSIBILITÉ

Des campus aux normes ERP, aménagés pour accueillir les personnes en situation de handicap.

ACCOMPAGNEMENT

Un référent handicap vous informe, vous oriente et vous accompagne tout au long du parcours.

ADAPTATION

Des aménagements possibles, notamment pour les épreuves d'examen, pour l'égalité des chances.

SENSIBILISATION

Des équipes régulièrement formées aux enjeux du handicap pour une culture inclusive.

Besoin d'un accompagnement ?

Parlez-en dès votre arrivée ou à tout moment de la formation. Notre référent handicap échange avec vous en toute confidentialité et vous aide à trouver des solutions adaptées.

Référent handicap : Séverine Békier
sbekier@isrp.fr

Qualité et amélioration continue

Votre expérience est essentielle à notre démarche d'amélioration continue. Au cours de votre parcours, nous vous demanderons votre avis sur :

- L'accueil
- Les contenus
- Les formateurs
- Les méthodes pédagogiques
- Les outils
- L'organisation
- L'accompagnement
- Les conditions de formation

Une question à garder en tête

« Qu'est-ce qui pourrait améliorer mon expérience de formation ? »

Vos remarques et suggestions nous permettent de faire évoluer nos pratiques et d'améliorer la qualité de nos formations. Votre avis est utile : n'hésitez pas à nous communiquer vos suggestions.

5 conseils pour réussir

1. **Soyez présent(e) et ponctuel(le)**
 Chaque séance compte : 20 % d'absence maximum par bloc.

2. **Tenez votre livret du stagiaire à jour**
 Il suit votre progression et nourrit les bilans.

3. **Faites le lien entre le centre et le cabinet**
 Parlez de vos cours à votre tuteur, et de ses retours à vos formateurs.

4. **Préparez des compétences, pas seulement des épreuves**
 Entraînez-vous sur des situations professionnelles concrètes.

5. **Parlez tôt de vos difficultés**
 L'équipe et le référent handicap sont là pour trouver des solutions.

Vos contacts

Votre besoin	Votre interlocuteur	Coordonnées
Question administrative	Responsable administratif / Assistante administrative et pédagogique	assistantmedical@isrp.fr 01 88 40 60 80
Question pédagogique	Coordinatrice pédagogique	pelagie.amen@polesante.eu
Difficulté liée au handicap	Référent handicap	sbekier@isrp.fr
Difficulté technique	Responsable administratif / Assistante administrative et pédagogique	assistantmedical@isrp.fr 01 88 40 60 80
Question générale sur le campus	Responsable administratif / Assistante administrative et pédagogique	assistantmedical@isrp.fr 01 88 40 60 80

Toute l'équipe est basée à Paris et vous accueille aux horaires d'ouverture du centre :
du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h.

ISRP

LA GRANDE ÉCOLE DE SANTÉ

PARIS • MARSEILLE • VICHY

Nous vous souhaitons une excellente formation !